HOLTEC

15 Hameau du Buisson Morlu
95670 Marly La Ville - France
Tel: 01.34.68.85.01
Fax: 01.34.72.97.05

MODE D'EMPLOI

RERERENCE PRODUIT : **04031029**

SYSTEME POUR PONCTION PLEURALE

POCHE DE RECUEIL DE 2 LITRES AVEC SERINGUE 60 ml ET ROBINET TROIS VOIES

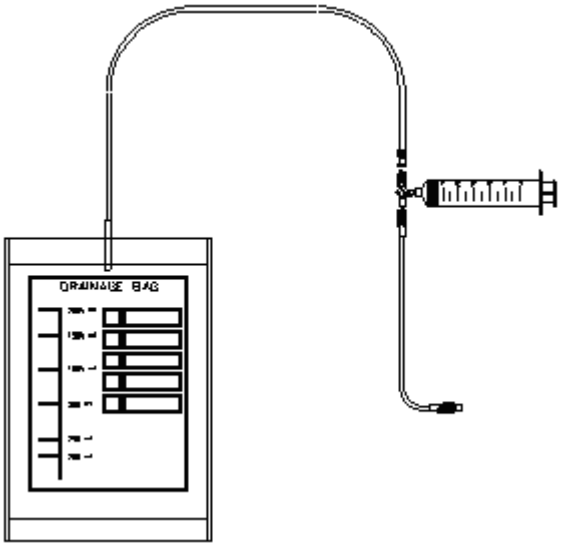

CE 0123

Classe stérile I

Le système est exempt de Latex

1. Précautions d'emploi :

- Conserver à l'abri du gel et plus généralement à une température comprise entre +10°C et +35°C.
- Vérifier l'intégrité de l'emballage et s'assurer que le système ne présente aucun signe d'altération visible.
- Respecter les règles usuelles d'asepsie.
- Ne pas utiliser si le dispositif et/ou l'emballage présente un défaut d'intégrité ou un signe visible d'altération.
- S'assurer que les capuchons protecteurs sont présents.
- Dispositif à usage unique. Ne pas réutiliser.

2. Utilisation :

- Ouvrir le suremballage.
- Retirer le capuchon protecteur du robinet 3 voies et connecter la seringue de 60 ml au robinet 3 voies.
- Retirer le capuchon du luer-lock terminal et connecter l'aiguille de ponction pleurale.
- Introduire l'aiguille dans la cavité pleurale et procéder à l'amorçage du système de ponction du liquide pleural.
- Positionner la poche de recueil en contre-bas par rapport au site de ponction. Sur une surface propre ou suspendue à l'aide des œillets de la poche de recueil.
- Procéder à l'amorçage du liquide pleural à l'aide de la seringue et laisser le liquide s'écouler par gravité dans la poche de recueil.
- Pour une évacuation plus rapide du liquide pleural, l'aspiration et le remplissage de la poche de recueil s'effectuent par l'utilisation de la seringue de 60 ml et « l'ouverture/fermeture » du robinet trois voies.
- A la fin de la ponction pleurale, éliminer le matériel selon la réglementation en vigueur.
- Le prélèvement d'échantillon peut s'effectuer avec la seringue de 60 ml.

Ne jamais recapuchonner l'aiguille de ponction mais l'éliminer sans dépose intermédiaire. Eliminer l'aiguille de ponction, la seringue, le système de ponction , la poche, les compresses, dans les conteneurs à élimination des objets contaminés, souillés, piquants et/ou tranchant, à risques; selon la réglementation en vigueur. Les dispositifs médicaux doivent être éliminés selon la réglementation en vigueur à l'égard des objets et déchets à risque.